

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

PERSPECTIVES 2022

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane

ÉDITO

Grâce aux efforts de l'ensemble des élus et ce malgré la crise sanitaire, notre PETR a bien avancé en 2021. Le territoire de la Bande Rhénane connaît un fort dynamisme qui se traduit à la fois au travers du nombre croissant d'autorisations d'urbanisme ou de la pression foncière par les Déclarations d'intention d'Aliéner (DIA) et également par les avis formulés au titre de la compatibilité au SCoT.

Aussi, la révision du SCoT a été réinterrogée avec la Loi Climat et résilience du mois d'août dernier et ses arrêtés en attente pour le premier semestre 2022.

L'échelle du PETR a été retenue en 2021 pour animer le Plan Climat et ceci sera encore amené à évoluer pour agir dans sa totalité en 2022.

Nous devons maintenant passer à la phase opérationnelle à l'exemple du lancement réussi avec Oktave sur la rénovation énergétique des bâtiments et mettre en œuvre nos thématiques. C'est l'objectif des prochaines années.

Nous mesurons l'ampleur des différents sujets que le PETR souhaite traiter pour l'ensemble des citoyens de notre territoire tel que le grand chantier de la révision du SCoT qui se profile au moins tous les 10 ans et pouvons compter également sur le Conseil de Développement pour les faire mener au mieux.

La mobilité s'invite de plus en plus dans nos débats. Pour le défi des Mobilités, sommes-nous prêts à prendre la compétence des mobilités locales et à jouer pleinement notre rôle au sein d'un bassin de mobilité de la bande rhénane ? La décision appartiendra aux communautés de communes. La question des mobilités locales et de leur complémentarité avec des transports structurants, comme la ligne Strasbourg-Lauterbourg / REME strasbourgeois, par exemple, est une préoccupation commune et les habitants ont des attentes immédiates.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus qui ont suivi nos réunions malgré un emploi du temps très chargé par l'immédiateté et la période de la pandémie. Merci également à l'équipe engagée de la communauté de communes du Pays Rhénan au service du PETR depuis 2021 ; en effet nous avons pu mesurer l'efficacité de cette nouvelle mutualisation en cette période de début de mandat.

Les défis ne manquent pas pour les prochaines années !

Denis Hommel, Président

Le fonctionnement

Quatre commissions thématiques et cinq commissions de secteurs sont mises en place. Les délégués du PETR font tous partie d'au moins une commission.

Vice-présidents en charge des commissions thématiques ou de secteurs

- **Développement économique** / Jacky KELLER
- **Mobilités, environnement, Plan Climat** / Serge SCHAEFFER
- **Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants** / Camille SCHEYDECKER
- **Activités transfrontalières** / Pascal STOLTZ
- **Secteur Nord** / Christiane HUSSON
- **Secteur Centre** / Jean-Louis SITTER
- **Secteur Uffried** / Michel LORENTZ
- **Secteur Soufflenheim Rhin Moder** / Raymond RIEDINGER
- **Secteur Sud** / Hubert HOFFMANN

Les délégués du PETR

Danièle CLAUSS	BEINHEIM	Monique LICHTBLAU	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG
Bernard HENTSCH	BEINHEIM	Sébastien KRILOFF	NEUHAEUSEL
Yannick TIMMEL	BEINHEIM	André FRITZ	NIEDERLAUTERBACH
Sylvie POUILLARD	BUHL	Eric WEIGEL	NIEDERLAUTERBACH
Jean-Louis SITTER	CROETTWILLER	Denis DRION	NIEDERROEDERN
Michel DEGOURSY	DALHUNDEN	Bruno KRAEMER	OBERLAUTERBACH
Marie Anne JULIEN	DRUSENHEIM	Anne CRIQUI	OFFENDORF
Jacky KELLER	DRUSENHEIM	Denis HOMMEL	OFFENDORF
Michel KLEIN	DRUSENHEIM	Geneviève KIEFER	ROESCHWOOG
Pascal STOLTZ	EBERBACH-SELTZ	Michel LORENTZ	ROESCHWOOG
Philippe BOEHLER	FORSTFELD	René STUMPF	ROPPENHEIM
Daniël COUSANDIER	FORT-LOUIS	Bénédicte KLÖPPER	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Anne EICHWALD	GAMBSHEIM	Claude STURM	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Hubert HOFFMANN	GAMBSHEIM	Jacques WEIGEL	SALMBACH
Martine HOMMEL	GAMBSHEIM	Philippe GIRAUD	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
Nadine BEURIOT	HERRLISHEIM	Gérard HELFFRICH	SCHEIBENHARD
Pénélope SALON	HERRLISHEIM	Jean-Luc BALL	SELTZ
Serge SCHAEFFER	HERRLISHEIM	Rachel FLEITH	SELTZ
Rémy BUBEL	KAUFFENHEIM	Mylène HECK	SELTZ
Christophe KLEIN	KESSELDORF	Frédéric HEYD	SELTZ
Rosita KAISER	KILSTETT	Richard PETRAZOLLER	SELTZ
Francis LAAS	KILSTETT	Cinthya HIRSCH	SESSENHEIM
Christophe BORD	LAUTERBOURG	Raymond RIEDINGER	SESSENHEIM
Christiane HUSSON	LAUTERBOURG	René GAST	SIEGEN-KAIDENBOURG
Tamara LERGENMULLER	LAUTERBOURG	Danièle AMBOS	SOUFFLENHEIM
Marc ANTONI	LEUTENHEIM	Mireille HAASSER	SOUFFLENHEIM
Alain JOERGER	MOTHERN	Camille SCHEYDECKER	SOUFFLENHEIM
Agnès MEYER	MOTHERN	Elisabeth RIEGER	STATTMATTEN
Isabelle SCHMALTZ	MOTHERN	Jean-Paul HAENNEL	TRIMBACH
Sandra RUCK	MUNCHHAUSEN	Fabien JOERGER	WINTZENBACH

La bande rhénane est au cœur de la région du Rhin supérieur.

Dans la deuxième moitié du 20ème siècle, l'arrivée rapide de nouvelles voies de communication et un développement industriel important ont sonné le réveil d'un territoire longtemps endormi. L'attractivité de la bande rhénane s'est ainsi renforcée lui conférant un développement démographique constamment situé au-dessus de la moyenne alsacienne. Dans ces conditions, ce territoire situé dans les péri-urbanités de Strasbourg et de Karlsruhe possède des arguments forts pour accueillir de nouvelles activités. Parfaitement équipé pour contribuer au rayonnement à 360°, il a l'opportunité d'être un maillon fort du développement de l'ensemble de l'Alsace.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord est issu d'une longue tradition de planification : premier territoire à contractualiser des schémas directeurs successifs à partir de 1979, puis premier SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bas-Rhin à avoir intégré la loi Grenelle et le DAC (Document d'Aménagement Commercial).

D'abord Syndicat mixte du Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord puis Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale à partir de 2008, notre établissement public est devenu PETR de la Bande Rhénane Nord par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018.

Le PETR est un établissement public qui a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire. Cette démarche volontaire a été souhaitée par les membres des deux communautés de communes qui composaient le SCOT de la Bande Rhénane Nord : [la communauté de communes du Pays Rhéan](#) et [la communauté de communes de la Plaine du Rhin](#).

Ces deux communautés de communes, regroupant ensemble 36 communes sur un territoire allant de Lauterbourg à Kilstett, composent le PETR de la Bande Rhénane Nord.

[Le Comité syndical](#) comprend 60 délégués.

[Le Bureau](#) est formé d'un Président, de neuf Vice-présidents et d'un Assesseur.

[Une mise à jour du site internet est faite régulièrement.](#)

www.bande-rhenane-nord.fr

Une conférence des maires

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le conseil de développement

Conformément à l'article L.5741—1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. L'article 12 des statuts du PETR y fait également référence. Il est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial.

Le 24 septembre 2019, le Bureau a opté pour une composition de 16 personnes dont 8 étaient désignées par chaque communauté de communes Leur mandat peut être renouvelé. La liste pourra encore être modifiée en cas de défection et remplacement. Par délibération en septembre 2020, l'accord a été donné de renouveler les mêmes personnes pour le nouveau mandat électif.

Le conseil de développement s'est réuni une première fois le 9 mars 2021
Il a émis un avis favorable sur le projet de territoire.

Noms des membres proposés dans les domaines suivants	Pays Rhénan	Plaine du Rhin
	Prénom, Nom, fonction, adresse	Prénom, Nom, fonction, adresse
Economique et social		
1	Madame BECK - Poterie BECK à Soufflenheim	Jérémy LOEB, Directeur Usine Roquette
	Didier VILLEMUR - Directeur Alpha Aménagement	Marie-Pierre KIEFFER, Directrice de la Maison des Aînés
Educatif et culturel		
3	Valéria MARIOTTI - Directrice du Collège de Drusenheim	Fernand CLAUSS, retraité
4	Patricia RIEGER, Présidente de l'association les Rhénanés	Caroline TIMMEL, membre aviculture, Beinheim
Scientifique et environnemental		
5	Jacob ROLAND, Retraité, Offendorf	Sébastien GODEL, Directeur du CINN Munchhausen
6	André CRIQUI, masseur-kinésithérapeute, Gamsheim	Mélanie FRITSCH, Préparatrice en pharmacie, Beinheim
Associatif		
7	Jonathan LAUB - FDMJC - Animation jeunesse COMCOM	Arnaud KAHL, vice-président de l'USOE (Union Sportive de Oberlauterbach /Eberbach)
8	Céline OFFNER, présidente Musique à ROESCHWOOG	Colette BAUER, Adjoint administratif BEINHEIM

Les partenariats

Le PETR dispose de nombreux partenariats pour appuyer son action.



En action

Le projet de territoire fixe un cap commun pour les années à venir

Le projet de territoire est définitivement adopté en janvier 2020. Auparavant, il avait bénéficié de nombreux travaux préparatoires en commission, d'un avis favorable de la conférence des maires du PÉTR et du Conseil de Développement Territorial. Il a été pré-adopté en Comité syndical du PÉTR et approuvé par les communautés de communes du Pays Rhénan et de la Plaine du Rhin.

Il est évolutif et sera probablement développé à l'avenir ou adapté suite à la crise sanitaire qui aura des conséquences en termes d'aménagement du territoire (télétravail et mobilité, habitat adapté aux nouvelles demandes...).

Les thèmes prioritaires sont les mobilités suite au Grenelle des mobilités, la transition écologique et énergétique à travers le plan climat, le développement économique (Pacte Offensive Croissance Emploi). La gestion et l'animation du SCoT restent au cœur de l'action du PÉTR.

Perspective – Le projet de territoire peut déboucher sur des conventions territoriales avec les EPCi.

Un Plan climat unique pour la Bande rhénane

Le Comité Syndical a approuvé en avril 2021 un changement statutaire pour une démarche commune Plan Climat volontaire à l'échelle du PÉTR en relation avec les deux EPCi en vue de l'« animation, la communication et la coordination d'un Plan Climat de la Bande Rhénane Nord ». Il s'agit de s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par la communauté de communes du Pays Rhénan et en complétant par une animation sur les enjeux énergie-climat et les actions de la Bande Rhénane Nord.

Les services de l'Etat ont indiqué qu'il conviendra de prendre la compétence Plan Climat dans sa totalité en 2022.

Après le séminaire des élus en 2020, un complément prévoit l'élaboration du Plan Climat et la mise à niveau de la stratégie et l'élaboration du plan d'actions avec la Plaine du Rhin. Les deux commissions de secteur ont été réunies à cet effet. Cette action sera finalisée en 2021 – 2022 sous réserve de l'accord des EPCi membres avec une démarche globale qui intègre l'élaboration d'un Plan Climat réglementaire à l'échelle du PÉTR et l'animation – communication par modification statutaire.

Qu'est-ce que le plan Climat ? Le Plan Climat est un document réglementaire visant à organiser la transition écologique du territoire. Sa réalisation est confiée au PÉTR par les Communautés de Communes. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs thématiques : La sobriété énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air. Mis en place par la collectivité pour une durée de 6 ans, il a vocation à tous nous mobiliser et à nous impliquer, chacun à son niveau.

Le soutien à la conférence des jeunes du climat de Pamina

Dans le cadre du Challenge-Climat-PAMINA, qui faisait partie d'un microprojet INTERREG dont le PETR de la Bande Rhénane Nord est partenaire cofinanceur, les citoyens de l'espace PAMINA étaient invités à réaliser autant d'actions climat (semaine sans voiture, journée végane, ...) que possible. Ces actions avaient été définies par les jeunes lors de la Conférence des jeunes PAMINA Protection du Climat.



Le 11 juin 2021, lors de la manifestation de clôture du projet, trois Communes-Climat-PAMINA ont été identifiées, à savoir les communes qui avaient gagné le plus de points lors de ce challenge.

Elles ont reçu chacune comme prix un amandier.

Dans la bande rhénane, Herrlisheim est la Commune-Climat-PAMINA et l'amandier y a été planté le jeudi 7 octobre.



Le lancement du partenariat avec Oktave pour la rénovation énergétique et un partenariat en préparation avec le PIG Rénov'Habitat du Département

Le diagnostic Plan Climat montre que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu crucial dans la Bande Rhénane. En 2020, une réflexion est engagée au sein du PETR à partir de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Grand Est début juillet qui vise un partenariat avec de grands territoires sur la rénovation énergétique et le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE). La faisabilité d'un déploiement de ce programme repose sur une implication forte du PETR.

En 2021 le PETR constate que, dans la Bande Rhénane, les services en place, par les deux EPCi, ont rencontré un certain succès mais arrivent à terme.

Aussi une convention est signée avec Oktave d'une part et avec la Région Grand Est d'autre part.

Le service bénéficie d'aides de la Région Grand Est et du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).



Principaux chiffres : 184 conseils de 1er niveau apportés, 140 conseils personnalisés et 25 accompagnements travaux.

Perspective 2022 – Aujourd'hui le service est saturé. Le public est au rendez-vous avec une ré-appétence pour cette mission. Une saisonnalité existe de novembre à

février mais l'activité est soutenue toute l'année. Une meilleure lisibilité sera possible à l'ouverture de la Maison des services (MSAP) à Drusenheim et grâce à la nouvelle communication France Renov II sera important de scorer et mesurer le niveau économisé et le taux de transformation (15 – 16%) en termes de rénovation. Face au succès rencontré, il y aura lieu de renforcer le service courant 2022. La participation sera augmentée à charge du PETR, les aides de la Région et CEE ont déjà atteint les plafonds.

Le conseiller sera mis à disposition du territoire à hauteur de 1 ETP en cours d'année.



Tél : 06 46 14 70 30

En outre, le PETR a rencontré la CeA à plusieurs reprises afin d'envisager un partenariat dans le cadre du PIG Habitat en direction des foyers plus modestes. En 2022, des permanences localisées renforcées pourraient voir le jour.

La Mobilité sous toutes ses formes, un sujet essentiel

Dans le projet de territoire, les élus souhaitent poursuivre dans l'esprit du Grenelle des mobilités en s'engageant fortement dans un processus de développement et de coopération : positionnement 3 R (Route, Rail, Rhin), développement d'un Réseau métropolitain, appui aux actions Est-Ouest.... Un nouveau sujet a vu le jour avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. La Loi d'orientation des mobilités favorise la prise de compétence mobilité par les intercommunalités de territoires peu denses. Celles-ci deviennent ainsi Autorités Organisatrices de mobilité.



Les deux communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ont pris la compétence « Mobilités » (Loi LOM) au 1^{er} juillet 2021.

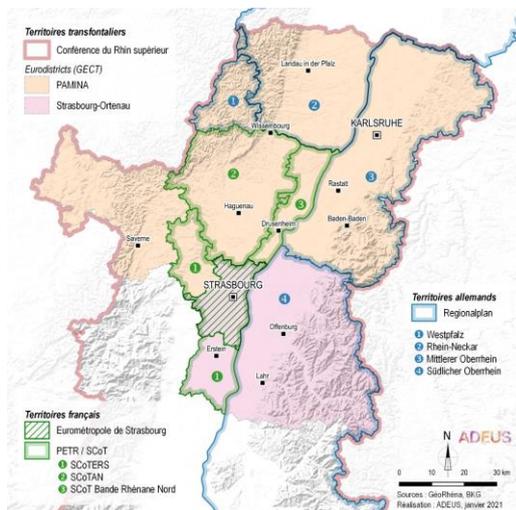
La fin d'année 2021 a été marquée par le sujet du devenir de la ligne Lauterbourg-Strasbourg qui ne bénéficie finalement pas du choc de hausse du cadencement promis précédemment dans le projet Réseau Express métropolitain et dans un contexte de Zones à Faibles Emissions (ZFE) mises en place par l'Eurométropole à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le PETR de la Bande Rhénane Nord entend bien participer avec à-propos aux débats à ce sujet auprès des représentants de la Région, de l'Eurométropole en lien avec les EPCI et les communes disposant d'une gare sur cette ligne.

En 2022 – 2023, repenser les mobilités amènera une future réflexion qui visera à déterminer l'échelon le plus à même de gérer cette compétence (EPCI, PETR ?). Même si la loi n'oblige pas, il y aurait lieu de réfléchir à une cohérence entre les compétences Mobilités et Plan Climat, les deux compétences participant à la transition énergétique des territoires.

L'Economie pour l'attractivité du territoire

Outre le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) qui constitue un document de cadrage avec la Région, d'autres sujets ont émergé en 2021 ; ils pourront trouver une concrétisation dans les années à venir. Il y eu notamment le lancement d'un programme « MORO » avec une thématique choisie et actée par les partenaires franco-allemands : le développement économique transfrontalier. Le MORO (Modellvorhaben der Raumordnung, français « projets pilotes de l'aménagement du territoire ») est un programme allemand de recherche action, mis en œuvre par le Ministère fédérale de l'Intérieur et issu du Traité d'Aix la Chapelle. La méthode du Planspiel aidera à comprendre comment il est possible de mieux se coordonner sur des sujets d'aménagement du territoire.



En 2022 ce programme qui a nécessité une forte préparation pour sa mise en œuvre a nécessité de nombreux échanges entre partenaires (comité partenarial / comité technique).

L'expérimentation sur la partie nord du Rhin Supérieur (à partir de l'axe Lahr/Erstein) jusqu'à Karlsruhe concerne pleinement la Bande Rhénane.

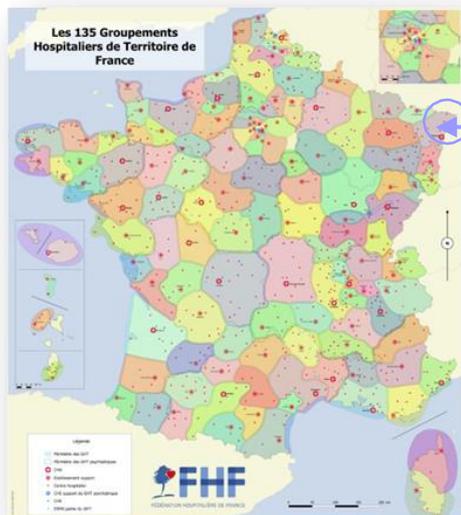
2022 sera mis à profit pour restituer les démarches et pour cerner les engagements des élus vers la constitution d'un pôle d'activités transfrontalier multisite. La prochaine étape du MORO consiste également à élaborer des recommandations d'action, cela se fait en associant des participants des deux Planspiele, celui du Rhin supérieur auquel la Bande Rhénane a pleinement participé et celui de la Grande Région. Denis Hommel, Président du PETR participera au podium de discussion Les résultats sont attendus pour la fin de l'été 2022.

La Formation et le bilinguisme – santé (motion)

Les actions du PETR pourraient porter sur la favorisation des échanges transfrontaliers en lien avec la CeA.

Ce sujet est en cours de réflexion ; après organisation de la CeA sur ce sujet, il pourra être développé.

En 2021 en relation avec le PETR de l'Alsace du Nord une motion sur la création d'un groupement hospitalier (GHT) Nord Alsace a été envoyée à l'ARS.



Par ailleurs l'ARS a convié le PETR à une présentation sur les spécificités de l'Alsace du Nord pour engager un premier échange sur la santé de territoire et d'où il ressort quelques points saillants qui pourraient nécessiter et affinées par un diagnostic local de santé partagé.

Révision du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord a été adopté par délibération du Comité syndical le 28 novembre 2013. Conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, sur la base d'un bilan à 6 ans, le PETR de la Bande Rhénane Nord doit décider de l'opportunité du maintien en vigueur, de la révision partielle ou complète du schéma. L'ADEUS a dressé un bilan portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT au 4^{ème} trimestre 2019. Le bilan a été présenté aux services de l'Etat, de la Région, du Département et aux chambres consulaires pour recueillir leurs éventuelles observations. Le bilan a montré que le SCoT pouvait être inopérant dans certains domaines et donc se devait d'évoluer : le contexte législatif a changé ; certains objectifs n'ont pas été atteints, d'autres sont dépassés ; de plus, le Grenelle des mobilités a apporté des tendances nouvelles et des PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation) ont été mis en application ou sont à l'étude. Au vu de l'évaluation du SCoT, il a été décidé de le mettre en révision. Une révision correspond à une procédure assez lourde de 3 ans et un coût notable nécessitant un soutien particulier des communautés de communes.

Un SCoT pour quoi faire ? Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme d'une durée de vie de 10 ans (avec une projection à environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le territoire serait interdit de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » d'ici 2026.

Perspectives de la révision du SCoT - Cette approche devra être approfondie en 2022

Le **planning de la révision** s'inscrit dans les phases obligatoires suivantes

- **2022 Travaux préparatoires**
- **2023** Formalisation du diagnostic et du **projet politique (PADD)**
- **2024** Elaboration des règles et **arrêt du projet du SCoT**
- **25/11/2025 Approbation** (au plus tard)
- **2026** Interdiction de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » exécutoire

Les travaux préparatoires 2022 auront pour objectif d'assurer des remontées des communes et d'expressions de besoins, d'identifier les grands enjeux et les justifications et de partager les points dimensionnants sur une projection anticipée à 50% de réduction.

ZOOM Loi Climat et résilience - La loi Climat et résilience de 2021 a ajouté la lutte contre l'artificialisation des sols parmi les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi climat et résilience votée au mois d'août 2021 comporte un volet conséquent consacré à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Cette loi introduit notamment dans le droit la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qui a pour conséquence à moyen et long terme un changement de paradigme en matière d'urbanisme et de construction de la ville par la réduction drastique de la consommation de foncier naturel, agricole ou forestier. La mise en œuvre de cette démarche implique une mobilisation rapide et forte de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne mais surtout du Grand Est.

Dès lors, durant tout le troisième trimestre 2021, le PETR s'est fortement impliqué sur la question avec les autres structures porteuses de SCoT dans le cadre de l'Inter-SCoT d'Alsace et dans le cadre de l'Interscot du Grand Est porté par la Fédération Nationale des Scot afin d'aboutir à une nécessaire contribution technique et politique dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet de la doctrine ZAN.

Parallèlement à la préparation de son SCoT, le PETR participe à des réunions et démarches en lien notamment avec l'InterScot du Bas-Rhin.

A défaut d'inscription dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDET) dans les délais impartis, les SCoT devront reprendre à leur compte l'objectif de division par deux de la consommation d'espace. C'est pourquoi la position de la Bande rhénane sera de solliciter une réduction de 40% moyennant les justifications sur les efforts déjà réalisés. Ce sujet a été débattu en 2021 au sein d'une conférence qui associe les SCoT du Grand Est.

La Région a prescrit la modification de son document (le SRADDET) le 16 décembre 2021.

En 2022, le PETR sera actif (interventions du Président pour une territorialisation prise en compte des spécificités du territoire, ateliers...)

Les avis du PETR au titre de la compatibilité au SCoT, La Bande rhénane, un territoire riche en projets d'aménagement

Le comité syndical prend régulièrement acte des dernières décisions prises par délégation par le Bureau.

Le bureau du PETR est appelé à donner un avis sur les projets de planification supra dont les règles s'imposent au SCoT et sur les grands projets de grande surface de plancher. Un avis favorable est pris lorsque le projet est en phase avec les objectifs et les orientations inscrites dans le SCoT.

Un avis défavorable a été donné au Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhin Meuse ; le Plan ne permet pas de prendre en compte le rôle possible de certaines digues et un avis favorable sous conditions a été exprimé sur le PPRi des communes de Gambenheim et Kilstett. Le PETR a également émis des avis sur 9 (en 2021) projets d'aménagement et permis de construire locaux.

Le PETR a également été présent à plusieurs reprises au niveau de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou la Commission Nationale d'Aménagement Commercial à Paris.

Le nombre et la variété de projets soumis pour avis montrent le dynamisme actuel sur les grands projets que ce soit au niveau économique (comme par exemple le permis de construire au niveau de la zone d'activités Axioparc à Drusenheim-Herrlisheim ou sur un data center à Lauterbourg, ou sur des permis d'aménager pour l'habitat sur une ancienne friche à Sessenheim ou dans les villages. La démarche du PETR pour l'habitat est essentielle mais le SCoT veut aussi privilégier la dynamique de développement économique et préserver l'attractivité commerciale.

LOI Climat et Résilience
Article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021

• **SRADDET : 22 août 2023**
• **sinon** : application de l'objectif national...

• **SCoT : 22 août 2026**
• **sinon** : interdiction de toute « ouverture à l'urbanisation »

• **PLU : 22 août 2027**
• **sinon** : interdiction de toute autorisation d'urbanisme en zone à urbaniser (zones AU)

LOI 3DS
prolongation de six mois des délais laissés pour réviser les documents d'urbanisme



En 2022, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est rentrée en procédure de modification.

En conséquence, la Région Grand Est a décidé de lancer officiellement la modification du SRADDET.

C'est pourquoi le bureau du PETR de la Bande Rhénane, conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Comité syndical, sera amené à émettre des contributions, des avis, des propositions, des demandes tout au long de l'année 2022 et une partie de l'année 2023, et ce jusqu'à l'approbation du SRADDET modifié, qui interviendra au plus tard le 22 février 2024. Cette concertation étroite avec la Région Grand Est pour la modification du SRADDET s'inscrira pleinement dans la perspective de la révision du SCoT de la Bande Rhénane.

BANDE RHÉNANE NORD

Coopérer et favoriser l'implantation d'entreprises allemandes

Les élus du PETR de la Bande rhénane Nord (*) ont mené mardi 9 mars leur débat d'orientations budgétaires à Seltz. Des projets importants s'annoncent, comme cette expérimentation d'une coordination franco-allemande pour favoriser l'implantation des entreprises allemandes sur le territoire.

Le PETR de la Bande rhénane Nord poursuit une montée en charge de ses compétences. C'est en tout cas la volonté affichée par son président Denis Hommel lors de la séance du mardi 9 mars consacrée au débat d'orientations budgétaires (**).

Parmi ses projets phares, le PETR participera à une opération franco-allemande, appelée Moro, qui vise à coordonner l'aménagement dans l'espace transfrontalier. Deux expérimentations sont prévues : l'une au niveau de Sarrebruck, et l'autre, à laquelle appartient le PETR, le long du Rhin supérieur. Cette démarche, pilotée par la Région et la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), se déroulera tout au long de l'année 2021. Le coût total du projet pour le Rhin supérieur s'élève à 225 000 euros, dont 10 000 euros financés par le PETR.

Hubert Hoffmann, vice-président chargé du développement économique a expliqué : « C'est une opportunité de séduire des entreprises allemandes pour qu'elles s'installent chez nous », alors que le foncier fait défaut en Allemagne, et que les emplois manquent sur le territoire. « On a déjà des manifesta-



L'Axioparc, la zone d'activités de Drusenheim-Herrlisheim, fait partie des zones qui pourraient profiter de la coordination transfrontalière sur l'aménagement du territoire dans à laquelle va participer le PETR. Les élus espèrent séduire des entreprises allemandes. Document remis/Neelixy - Alpha Aménagement

tions d'intérêt », parfois douçonnées par la difficulté des démarches administratives. Si certains dans l'assemblée se sont interrogés sur la pertinence de consacrer tant d'argent à des études, le point a été adopté à l'unanimité.

La rénovation énergétique des bâtiments et le plan climat pèseront dans le budget

Les élus ont aussi validé la signature d'une convention avec Oktave, le service de rénovation énergétique de la Région, dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) du Grand Est. Ce partenariat permettra d'accompagner les particuliers et les entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments. Le financement est porté pour moitié par la Région, pour moitié par le PETR.

L'ambition du PETR se traduit aussi dans les chiffres de ses orientations 2021. Ainsi, pour la section de fonctionnement, les recettes prévues s'élèvent à 94 700 euros, dont 66 700 euros de participation des communautés de communes membres, un chiffre stable par rapport à l'année précédente (22 300 de la Plaine du Rhin et 44 400 du Pays rhénan, au prorata de la population des deux intercommunalités). 21 000 euros de subventions de la Région et des certificats d'économie d'énergie sont attendus pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique, et 7 000 euros de participation de la Plaine du Rhin pour étendre le plan climat du Pays rhénan à tout le PETR.

Dans les dépenses de fonctionnement, 100 000 euros de charges à caractère général et de ges-

tion courante sont fléchés : ils comprennent les services extérieurs et seront en hausse à cause de la mise en place de la convention avec Oktave (+28 000 euros) et de l'élaboration du plan climat (+14 000 euros). 40 000 euros de charges de personnel sont également prévus : elles représentent le plus gros poste de dépenses.

Au chapitre de l'investissement, 121 000 euros de recettes sont espérés, et autant de dépenses pour la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot), et l'élaboration du projet de territoire de la mandature.

Les intercommunalités réalisent des économies depuis la création du PETR, le 1^{er} janvier 2019 : 45 000 euros de moins par an à l'échelle de la Bande rhénane Nord pour la cotisation A de a n, soit 135 000 euros depuis la

création du PETR, 5 000 euros de moins par an pour l'espace Info énergie et 20 000 à 30 000 euros par an pour un urbanisme sur la rénovation énergétique, soit près de 165 000 euros de 2019 à 2021. « Continuer à développer des activités et prendre de nouvelles compétences impliquera d'accepter de payer un peu plus, a prévenu le président Denis Hommel, mais ce n'est pas encore le cas. »

L. SCH.

(*) Le Pôle d'équilibre territorial et rural de la Bande rhénane Nord regroupe les intercommunalités du Pays rhénan et de la Plaine du Rhin.

(**) La réunion a commencé par une minute de silence à la mémoire de l'ancien maire de Wintzenbach, Claude Weber, décédé brutalement le 23 janvier 2021.

DRUSENHEIM 14 AVR. 2021

Environnement : plan climat air-énergie pour la Bande rhénane

Le Pôle d'équilibre territorial et rural de la Bande rhénane se dote d'un nouvel outil pour lutter contre le réchauffement climatique. La collectivité territoriale a voté un plan climat air-énergie, alors que des initiatives ont déjà investi le terrain ici et là.

Réunis au Gabion de Drusenheim jeudi 8 avril, les élus du Pôle territorial et rural (PETR) de la Bande rhénane ont voté en faveur d'un plan climat à l'échelle du territoire rhénan qui s'étend de Kilstett à Lauterbourg. Cette collectivité étendue, englobe deux communautés de communes (la Plaine du Rhin au nord et le Pays rhénan au sud) et concerne une population de quelque 55 794 habitants répartis le long du Rhin, point commun entre les deux communautés de communes. C'est sur ce territoire que les édiles entendent lutter contre le réchauffement climatique.

« Il faudrait planter 2,4 milliards d'arbres, représentant une surface de 300 000 hectares de forêt »

Pour ce faire, le PETR de la Bande rhénane a missionné le bureau d'études B & L qui a présenté, jeudi 8 avril, une synthèse du diagnostic du territoire, défini les enjeux ainsi que les leviers d'actions envisageables pour la mise en place d'un plan climat. « Le terri-



Favoriser le transport fluvial figure sur la liste des actions du plan climatique de la Bande rhénane. Photo archives DNA/Thierry GACHON

toire émet quelque 407 000 tonnes de CO2 par an. Pour résorber cette quantité, il faudrait planter 2,4 milliards d'arbres, représentant une surface de 300 000 hectares de forêt », a diagnostiqué Serge Schaeffer, maire de Herrlisheim. Un vœu pieux en raison du manque d'espace, mais l'image est parlante...

Ce sont donc sur d'autres leviers que les édiles du PETR de la Bande rhénane vont s'appuyer. Car « les objectifs de ce plan climat sont la réduction des émissions à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, le développement des énergies renouvelables et l'encouragement à la sobriété énergétique », a listé Denis Hommel, président du PETR de la Bande rhénane.

L'analyse du territoire montre que les énergies destinées aux secteurs du transport et des bâtiments (chauffage), représentent l'énorme majorité des consommations énergétiques de la Bande rhénane et donc des gaz à effet de serre. En revanche, le territoire dispose d'une large avance en matière de production d'énergies renouvelables, grâce à l'électricité d'origine hydraulique produite sur le Rhin, ainsi que les agrocarburants largement présents sur le secteur.

L'énergie solaire

Pour l'avenir, la production d'énergie solaire représente un potentiel important sur le territoire grâce à l'implantation de stations photovoltaïques en cours d'études sur des gravières à Dalhunden ou Leutenheim. Or, le territoire

ne manque pas de plans d'eau. Développer les pistes cyclables, favoriser le covoiturage, la rénovation des logements, les plus économes, développer les réseaux de chaleurs ou replanter des haies (trames vertes), sont autant de pistes qui ont été évoquées...

Pour être effectif, ce plan climat devra cependant être validé par les édiles des deux communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays rhénan. Ce qui ne devrait pas poser de gros problèmes. La Communauté de communes du Pays rhénan et ses 37 137 habitants sont déjà engagés dans une démarche environnementale. Reste au 18 657 habitants de la communauté de communes de la Plaine du Rhin de leur emboîter le pas.

Hervé KELLER



L'AGENDA

SECTEUR DE BISCHWILLER Drusenheim

Aide à la rénovation énergétique. Oktave, la plateforme de la Région Grand Est, dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat, s'associe au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Bande rhénane pour proposer un service d'accompagnement de proximité dans vos projets de rénovation de votre habitation. À partir du 1^{er} juin, Gwennaél Cohergne, conseiller rénovation de la Bande rhénane, répondra à vos questions lors de ses permanences des **lundis et mardis**, de 9 h à 12 h, à la communauté de communes du Pays rhénan, 32 rue du Général-de-Gaulle à Drusenheim. Conseils, visite initiale et audit énergétique gratuits. Renseignement sur : www.oktave.fr ou au 0805 383 483.



Un service d'accompagnement de proximité dans les projets de rénovation de l'habitation est créé à Drusenheim pour le secteur de la bande rhénane. Photo archives DNA/Michele MARCHETTI



PETR : une dynamique de développement

La transformation du SCOT en PETR s'est opérée en 2018 lorsque la volonté a émergé de porter des projets communs sur le territoire tout en préservant le choix, l'indépendance et l'autonomie des deux communautés de commune qui le composent, le Pays Rhénan et la Plaine du Rhin.

En 2019, les travaux des élus ont permis de réaliser un bilan positif du SCoT à 6 ans, de décider de le réajuster par une modification et une révision, de relancer l'économie et l'emploi dans le territoire en concluant un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est, de travailler sur un projet de territoire et d'étendre le Plan Climat du Pays Rhénan sur l'ensemble du territoire des deux communautés de communes.

L'année 2020 sera l'année de mise en application de ce qui précède par le projet de territoire dont les thèmes sont les mobilités, la transition écologique à travers le plan climat, le développement économique ainsi que la culture rhénane et le bilinguisme.

36

communes

56000

habitants

13000

emplois



En actions

L'objectif est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'interventions et d'actions pour le PETR.

Les membres du Comité syndical du PETR, réunis en commissions, ont réalisé un diagnostic et élaboré des pistes d'actions.

Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- > Mobilité sous toutes ses formes
- > Développement économique (POCE)
- > Plan climat
- > Formation et bilinguisme
- > SCOT

